

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer
Révision à une demande d'offre à commandes
National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Industrial Vehicles & Machinery Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Programme de prix de long service	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HS-14AWRD/A	Date 2014-11-05
Client Reference No. - N° de référence du client E60HS-14AWRD	Amendment No. - N° modif. 006
File No. - N° de dossier hs620.E60HS-14AWRD	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HS-623-65614	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2014-08-27	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-11-14	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Marian Shirwa	Buyer Id - Id de l'acheteur hs620
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3994 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-5227
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See Herein. Précisé dans la présente.	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Révision 006

Cette révision est demandée afin de fournir de l'information aux fournisseurs :

A) Modifiez la demande d'offre à commandes (DOC) :

1) À la page 1 de la demande d'offre à commandes – Clôture des demandes de soumissions

Supprimer: 2014-11-07 at 02:00 PM Heure avancée de l'Est (HAE)

Insérer: 2014-11-14 at 02:00 PM Heure normale de l'Est (HNE).

2) Sur la page 7, article 3. Ancien fonctionnaire – Besoins concurrentiels

Supprimer: En entier.

3) Sur la page 9, article 1. Instructions pour la préparation des offres

Supprimer Soumission financière (1 exemplaire papier et (1 exemplaire sur CD-ROM) de l'annexe D – Établissement des prix.

Insérer: Soumission financière (1 exemplaire papier et (1 exemplaire sur CD-ROM) de les L'annexe C-1- Établissement des prix et prix de détail suggéré du fabricant (PDSF) – Programme de prix de long service et L'annexe C-2-Établissement des prix et prix de détail suggéré du fabricant (PDSF) – Programme des prix instantanés;

4) Sur la page 13, article 2. Méthode de sélection

Supprimer: En entier.

Insérer:

2. Méthode de sélection

(1) Pour être déclarée recevable pour le programme de prix de long service, une offre doit :

- A. respecter toutes les exigences de la demande d'offre à commandes; et
- B. satisfaire à tous les critères d'évaluations techniques et obligatoires; et
- C. obtenir le minimum requis de 905,8 points au total pour les critères d'évaluation techniques qui sont cotés. Le classement est effectué sur une échelle de 1294 points.
- D. obtenir le nombre minimum de points requis par critères d'évaluation techniques qui sont cotés.
- E. satisfaire à tous les critères d'évaluations financières obligatoires;

Les offres qui ne répondent pas aux exigences (A) ou (B) ou (C) ou (D) ou (E) seront déclarées non recevables.

L'offre recevable pour le programme de prix de long service ayant obtenu le prix global évalué le plus élevé sera recommandé pour l'attribution d'une offre à commandes.

(2) Pour être déclarée recevable pour le programme de prix instantanés, une offre doit :

- A. respecter toutes les exigences de la demande d'offre à commandes; et
- B. satisfaire à tous les critères d'évaluations techniques et obligatoires; et
- C. obtenir le minimum requis de 905,8 points au total pour les critères d'évaluation techniques qui sont cotés. Le classement est effectué sur une échelle de 1294 points.
- D. obtenir le nombre minimum de points requis par les critères d'évaluation techniques qui sont cotés.
- E. satisfaire à tous les critères d'évaluations financières obligatoires;

Les offres qui ne répondent pas aux exigences (A) ou (B) ou (C) ou (D) ou (E) seront déclarées non recevables.

L'offre recevable pour le programme de prix instantanés ayant obtenu le prix global évalué le plus élevé sera recommandé pour l'attribution d'une offre à commandes.

Un maximum de deux (2) offres déclarées recevables sera recommandé pour l'attribution d'une offre à commandes.

Une (1) offre à commandes pour le programme de long service et;

Une (1) offre à commandes pour le programme de prix instantanés

B) Modifier les annexes

1) Annexe D-1 Critères d'évaluation techniques et obligatoires – Programme de prix de long service;

Supprimer: En entier.

Insérer: Annexe D-1 Critères d'évaluation techniques et obligatoires – Programme de prix de long service;- Modifié : 30 Octobre, 2014

2) Annexe D-2 Critères d'évaluation techniques et obligatoires – Programme des prix instantanés;

Supprimer: En entier.

Insérer: Annexe D-2 Critères d'évaluation techniques et obligatoires – Programme des prix instantanés; Modifié: 30 Octobre, 2014

C) Questions et réponses

Question 1 :

Référence : Page 33 : Annexe A – Énoncé des travaux – Programme de prix de long service 4.1.2. Prix et cadeaux (long service et départ à la retraite) et la page 42 : Annexe C-1 – Établissement du prix et prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF) – Prix de long service, Modifié : 30 octobre 2014

Tel qu'il est précisé dans l'énoncé des travaux : Un prix pour lequel il existe une version pour hommes et une version pour femmes (par exemple, une bague ou une montre) doit être considéré comme un seul (1) article afin de déterminer le nombre de cadeaux pour chaque catégorie d'années de service.

Conformément à l'énoncé de l'Annexe A qui précède, nous comprenons qu'un prix doit être considéré comme constituant un (1) article si on offre le choix d'une version pour hommes ou d'une version pour femmes. Comment devons-nous soumettre les renseignements relatifs au PDSF demandés à l'Annexe C-1 pour deux (2) articles jugés n'en constituer qu'un (1) si le PDSF de la version pour hommes du produit est différent de celui de la version pour femmes? Le document Microsoft Excel fourni ne permet pas de manipuler les lignes ni d'ajouter de lignes afin d'y intégrer le PDSF de deux (2) articles qui seront considérés comme n'en constituer qu'un (1).

Réponse 1 : Aux fins de l'évaluation seulement, seul un des deux cadeaux sera évalué. Vous devez quand même fournir la preuve du PDSF de l'article pour les deux cadeaux.

Question 2 :

Référence : Page 33 : Annexe B – Énoncé des travaux – Programme de prix instantanés – 4.1.1. Prix et page 42 : Annexe C-2 – Établissement du prix et prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF) – Programme de prix instantanés - Modifié : 30 octobre 2014

Tel qu'il est précisé dans l'énoncé des travaux : Un prix qui peut être offert à un récipiendaire homme ou femme doit être considéré comme un (1) seul article afin de déterminer le nombre de prix pour chaque niveau.

Conformément à l'énoncé de l'Annexe B qui précède, nous comprenons qu'un prix doit être considéré comme constituant un (1) article si on offre le choix d'une version pour hommes ou d'une version pour femmes. Comment devons-nous soumettre les renseignements relatifs au PDSF demandés à l'Annexe C-2 pour deux (2) articles considérés comme n'en constituer qu'un (1) si le PDSF de la version pour hommes du produit est différent de celui de la version pour femmes? Le document Microsoft Excel fourni ne permet pas de manipulation d'information ni l'ajout de lignes afin d'y intégrer les PDSF pour deux (2) articles qui seront considérés comme n'en constituer qu'un (1).

Réponse 2 :

Aux fins de l'évaluation seulement, seul un des deux cadeaux sera évalué. Vous devez quand même fournir la preuve du PDSF de l'article pour les deux cadeaux.

Question 3 :

La modification n° 001 a été publiée le 9 septembre 2014. Nous comprenons la précision du point n° 1. Nous ne comprenons pas les points 2 et 3 où vous mentionnez de les supprimer en intégralité et de les remplacer par ce que vous avez indiqué. Nous présumons que l'objectif ici consistait à supprimer uniquement la partie a) de la page 51 et la partie a) de la page 54 du document de demande de soumissions, et ce qui suit reste identique. Pour plus de clarté :

1) Concernant le programme de prix de long service, si notre hypothèse est exacte, les articles b), c), d), e), f), g) et h) demeurent en vigueur et seront cotés. Vrai?

2) Quant au programme de prix instantanés, si notre hypothèse est exacte, les articles b) et c) demeurent en vigueur et seront cotés. Vrai?

Réponse 3 :

1) Oui, ils demeurent toujours en vigueur.

La modification 001 aurait dû mentionner de supprimer l'alinéa a) Prix (long service) et de le remplacer par a) Cadeaux.

2) Oui, ils demeurent toujours en vigueur. Cela ne s'applique qu'à l'alinéa a). La modification 001 aurait dû mentionner de supprimer l'alinéa a) Prix et de le remplacer par a) Cadeaux.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

Modifié : 30 Octobre, 2014

ANNEXE D-1

CRITÈRES D'ÉVALUATIONS TECHNIQUES ET OBLIGATOIRES

PROGRAMME DE PRIX DE LONG SERVICE

Afin d'être jugées recevables à l'égard du programme de prix de long service, les offres doivent satisfaire

à toutes les exigences obligatoires, obtenir une note de passage minimale de **595 points (70 %)** sur une échelle de **850 points**, obtenir une note minimale de **70 p.100** dans chacune des catégories évaluées (A à C) relativement aux critères cotés (étape 2), et obtenir une note minimale de **70 p.100** relativement aux pré-échantillons (étape 3).

Les offres reçues seront examinées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande d'offre à commandes (DOC), y compris les critères obligatoires et techniques précisés aux présentes.

L'évaluation de chacun des programmes sera réalisée en trois (3) étapes comme suit :

Étape 1 - Critères d'évaluations techniques obligatoires

Étape 2 - Critères d'évaluations techniques cotés (voir les catégories A, B et C)

Étape 3 - L'évaluation des pré-échantillons

ÉTAPE 1 - CRITÈRES D'ÉVALUATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES :

O.1 Expérience et compétence de l'entreprise

O.1.1 L'offrant doit démontrer que l'entreprise compte au moins trois (3) années d'expérience et d'expertise, acquises au cours des cinq (5) dernières années, dans la gestion d'un programme de prix de long service et de services connexes;

O.1.2 L'offrant doit démontrer qu'il possède de l'expérience dans la prestation de services à la clientèle dans les deux langues officielles. Un membre de l'équipe de gestion du programme doit maîtriser les deux langues officielles. Par « maîtriser », on entend que la personne doit être en mesure de communiquer tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant un minimum d'erreurs.

O.1.3 L'offrant doit démontrer qu'il possède de l'expérience dans le développement d'un site Web dans les deux langues officielles pour un programme de prix de long service.

O.2 Expérience et compétences du personnel proposé

O.2.1 L'offrant doit démontrer que le gestionnaire de programme proposé possède au moins trois (3) années d'expérience, au cours des cinq (5) dernières années, dans la gestion d'un programme de prix de long service et de services connexes partout au Canada;

O.2.2 L'offrant doit démontrer que le gestionnaire de programme proposé possède au moins trois (3) années d'expérience, au cours des cinq (5) dernières années, dans la gestion d'un programme de prix de long service et de services connexes;

O.2.3 L'offrant doit démontrer que le gestionnaire de programme proposé possède de l'expérience dans la prestation de services à la clientèle dans les deux langues officielles du Canada;

O.3 Autres

O.3.1 L'offrant doit démontrer de quelle façon il aménagera un site Web opérationnel au plus tard deux (2) mois suivant la date d'émission de l'offre à commandes;

O.3.2 L'offrant doit démontrer la façon dont le site Web sera :

- a) navigable à l'aide d'Internet Explorer;
- b) accessible aux personnes ayant une déficience visuelle ou un autre handicap tel qu'il est décrit dans les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (<http://www.w3.org/TR/WCAG20/>).

O.3.3 L'offrant doit démontrer comment il entend respecter les délais de livraisons courantes et urgentes des articles pour le programme de prix de long service, tels que précisés dans la Demande d'offre à commandes (DOC);

O.3.4 L'offrant doit démontrer que l'emballage utilisé pour le programme de prix de long service sont écologiques, comme il est précisé dans la DOC;

O.3.5 L'offrant doit joindre à son offre un (1) échantillon de la trousse de sélection pour chaque catégorie de jalons, y compris une option verte, un certificat de plantation d'arbres et une lettre de félicitations pour le programme de prix de long service, tel qu'il est décrit à l'Annexe A – Énoncé des travaux.

ÉTAPE 2 - CRITÈRES D'ÉVALUATIONS TECHNIQUES COTÉS :

Seules les offres qui satisfont aux exigences obligatoires de l'étape1 seront notées en fonction des critères cotés décrits aux présentes. Un nombre minimal de points a été établi pour certains critères et pour la note globale de la catégorie. Les offres doivent au moins obtenir le nombre minimal de points requis pour chaque critère afin de faire l'objet d'un examen plus approfondi.

En abordant chaque critère directement et en fournissant, à tout le moins, les renseignements demandés, l'offrant a l'occasion d'obtenir la meilleure note possible.

Les catégories suivantes seront évaluées à l'**étape 2**, selon un système de pointage fondé sur la capacité technique :

- A. La gestion de projet et la méthodologie (400 points)**
- B. L'expérience et les compétences (300 points)**
- C. La gestion et la communication des données (150 points)**

PROGRAMME DE PRIX DE LONG SERVICE : (Maximum : 850 points / Minimum : 595 points)

Les offrants doivent obtenir une note de passage minimale de **595 points (70 %)**, sur une échelle de **850 points**, ET obtenir une note minimale de **70 p.100** dans chacune des catégories évaluées, (A à C) - Étape 2, pour que leur offre soit jugée recevable.

A) La gestion de projet et la méthodologie (Maximum : 400 points / Minimum : 280 points)

L'offrant doit fournir des preuves suffisantes visant à démontrer clairement comment il entend satisfaire aux objectifs et aux exigences, et atteindre les niveaux de service du programme de prix de long service décrits dans l'EDT à l'**annexe A**. Les renseignements fournis doivent répondre aux critères cotés suivants et seront évalués et notés conformément à ces derniers :

1.1 Un plan de travail détaillé décrivant la méthodologie de réalisation des travaux et comprenant une liste de tâches et un calendrier des étapes, l'élaboration d'un site Web destiné exclusivement au programme de prix de long service respectant les règles d'accessibilité pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 (WCAG), les processus d'inventaire et d'assurance de la qualité et de plans de contingence, les méthodes visant à respecter les calendriers de livraison, la formation à l'aide d'un tutoriel, les méthodes de suivi et le service à la clientèle incluant une liste de contacts et de coordonnateurs et d'une section questions/réponses.

(Maximum : 300 points / Minimum : 210 points)

1.2 Une description de l'infrastructure comprenant un plan organisationnel, un gestionnaire de programme et une équipe affectée au projet, des ressources humaines et physiques disponibles (p.ex., l'entreposage, la sécurité), le recensement des capacités qui ne sont pas mises en place à l'heure actuelle et le plan visant à les acquérir, et des stratégies de résolution de problèmes et de transition.

(Maximum : 100 points / Minimum : 70 points)

B) L'expérience et les compétences (Maximum : 300 points / Minimum : 210 points)

L'offrant doit décrire de façon détaillée son expérience et ses compétences qui seront évaluées et notées conformément aux critères cotés suivants :

1.1 L'affectation d'un gestionnaire de projet au programme de prix de long service comprenant un curriculum vitae détaillé faisant état de son expérience et de son niveau de responsabilité à titre de gestionnaire de projets semblables et du nombre de projets gérés; au moins trois (3) années d'expérience sont requises.

(Maximum : 100 points / Minimum : 70 points)

1.2 L'affectation des membres de l'équipe, accompagnée de curriculum vitae faisant état de leur expérience dans des projets semblables, de leur niveau de responsabilité et du nombre de projets auxquels ils ont participé.

(Maximum : 100 points / Minimum : 70 points)

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-14AWRD/A

Amd. No. - N° de la modif.

006

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-14AWRD

File No. - N° du dossier

hs620E60HS-14AWRD

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.3 Le recensement de deux (2) projets de nature similaire au présent besoin, effectués au cours des trois (3) dernières années, indiquant leur valeur monétaire totale, la complexité, la durée, la liste de tâches et les responsabilités du personnel, les problèmes rencontrés et leur résolution, et d'indiquer si ces projets comportaient une composante Web.

(Maximum : 100 points / Minimum : 70 points)

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-14AWRD/A

Amd. No. - N° de la modif.

006

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-14AWRD

File No. - N° du dossier

hs620E60HS-14AWRD

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

C) La gestion et la communication des données (Maximum : 150 points / Minimum : 105 points)

L'offrant doit décrire en détail ses capacités techniques à l'égard du logiciel de base de données qui sera utilisé pour le programme de prix de long service, ainsi que ses rapports d'étape et de suivi, lesquels seront évalués et notés conformément aux critères cotés suivants :

1.1 Une description du logiciel de base de données utilisé, y compris les procédures de gestion du programme, les éléments conçus spécialement pour les clients, son accessibilité par les clients, les lignes d'aides, le site sécurisé, etc.

(Maximum : 75 points / Minimum : 52,5 points)

1.2 Une description du format des rapports d'étape et de suivi, y compris leur accessibilité par les clients et les méthodes de distribution aux clients (c.-à-d. électroniquement ou manuellement); il est nécessaire de fournir un (1) exemple du rapport d'étape et un (1) exemple du rapport de suivi.

(Maximum : 75 points / Minimum : 52,5 points)

Modifié : 30 Octobre, 2014

ANNEXE D-2

CRITÈRES D'ÉVALUATIONS TECHNIQUES ET OBLIGATOIRES

PROGRAMME DE PRIX INSTANTANÉS

Afin d'être jugées recevables à l'égard du programme de prix instantanés, les offres doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires, obtenir une note de passage minimale de **595 points** (70 %) sur une échelle de **850 points**, obtenir une note minimale de **70 p.100** dans chacune des catégories évaluées (A à C) relativement aux critères cotés (étape 2), et obtenir une note minimale de **70 p.100** relativement aux pré-échantillons (étape 3).

Les offres reçues seront examinées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande d'offre à commandes (DOC), y compris les critères obligatoires et techniques précisés aux présentes.

L'évaluation de chacun des programmes sera réalisée en trois (3) étapes comme suit :

Étape 1 - Critères d'évaluations techniques obligatoires

Étape 2 - Critères d'évaluations techniques cotés (voir les catégories A, B et C)

Étape 3 - L'évaluation des pré-échantillons

ÉTAPE 1 - CRITÈRES D'ÉVALUATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES :

O.1 Expérience et compétence de l'entreprise

O.1.1 L'offrant doit démontrer que l'entreprise compte au moins trois (3) années d'expérience et d'expertise, acquises au cours des cinq dernières années, dans la gestion d'un programme de prix instantanés et de services connexes;

O.1.2 L'offrant doit démontrer qu'il possède de l'expérience dans la prestation de services à la clientèle dans les deux langues officielles. Un membre de l'équipe de gestion du programme doit maîtriser les deux langues officielles. Par « maîtriser », on entend que la personne doit être en mesure de communiquer tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant un minimum d'erreurs.

O.1.3 L'offrant doit démontrer qu'il possède de l'expérience dans le développement d'un site Web dans les deux langues officielles pour un programme de prix instantanés.

O.2 Expérience et compétences du personnel proposé

O.2.1 L'offrant doit démontrer que le gestionnaire de programme proposé possède au moins trois (3) années d'expérience, au cours des cinq (5) dernières années, dans la gestion d'un programme de prix instantanés et de services connexes partout au Canada;

O.2.2 L'offrant doit démontrer que le gestionnaire de programme proposé possède au moins trois (3) années d'expérience, au cours des cinq (5) dernières années, dans la gestion d'un programme de prix instantanés et de services connexes;

O.2.3 L'offrant doit démontrer que le gestionnaire de programme proposé possède de l'expérience dans la prestation de services à la clientèle dans les deux langues officielles du Canada.

O.3 Autres

O.3.1 L'offrant doit démontrer de quelle façon il aménagera un site Web opérationnel au plus tard deux (2) mois suivant la date d'émission de l'offre à commandes;

O.3.2 L'offrant doit démontrer la façon dont le site Web sera :

- a) navigable à l'aide d'Internet Explorer;
- b) accessible aux personnes ayant une déficience visuelle ou un autre handicap tel qu'il est décrit dans les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (<http://www.w3.org/TR/WCAG20/>).

O.3.3 L'offrant doit démontrer comment il entend respecter les délais de livraisons courantes et urgentes des articles pour le programme de prix instantanés, tel qu'il est précisé dans la demande d'offre à commandes (DOC);

O.3.4 L'offrant doit démontrer que les conditions d'emballage pour le programme de prix instantanés sont écologiques, tel qu'il est précisé dans la DOC;

O.3.5 L'offrant doit joindre à son offre un (1) échantillon de la trousse de sélection pour chaque catégorie de jalons, y compris une option verte et des cartes électroniques pour le programme de prix instantanés, tel qu'il est décrit à l'annexe B – Énoncé des travaux;

ÉTAPE 2 - CRITÈRES D'ÉVALUATIONS TECHNIQUES COTÉS :

Seules les offres qui satisfont aux exigences obligatoires de l'étape1 seront notées en fonction des critères cotés décrits aux présentes. Un nombre minimal de points a été établi pour certains critères et pour la note globale de la catégorie. Les offres doivent au moins obtenir le nombre minimal de points requis pour chaque critère afin de faire l'objet d'un examen plus approfondi.

En abordant chaque critère directement et en fournissant, à tout le moins, les renseignements demandés, l'offrant a l'occasion d'obtenir la meilleure note possible.

Les catégories suivantes seront évaluées à **l'étape2**, selon un système de pointage fondé sur la capacité technique:

- A. La gestion de projet et la méthodologie (400 points)**
- B. L'expérience et les compétences (300 points)**
- C. La gestion et la communication des données (150 points)**

PROGRAMME DE PRIX INSTANTANÉS : (Maximum : 850 points / Minimum : 595 points)

Les offrants doivent obtenir une note de passage minimale de **595 points (70 %)**, sur une échelle de **850 points**, ET obtenir une note minimale de **70 p.100** dans chacune des catégories évaluées, (A à C) - Étape 2, pour que leur offre soit jugée recevable.

A) La gestion de projet et la méthodologie (Maximum : 400 points / Minimum : 280 points)

L'offrant doit fournir des preuves suffisantes visant à démontrer clairement comment il entend satisfaire aux objectifs et aux exigences, et atteindre les niveaux de service du programme de prix instantanés décrits dans l'EDT à l'**annexe B**. Les renseignements fournis doivent répondre aux critères cotés suivants et seront évalués et notés conformément à ces derniers :

1.1 Un plan de travail détaillé décrivant la méthodologie de réalisation des travaux et comprenant une liste de tâches et un calendrier des étapes, l'élaboration d'un site Web destiné exclusivement au programme de prix instantanés, et respectant les règles d'accessibilité pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 (WCGA), les processus d'inventaire et d'assurance de la qualité, les méthodes visant à respecter les calendriers de livraison, la formation, les méthodes de suivi et le service à la clientèle.
(Maximum : 200 points / Minimum : 140 points)

1.2 Une description de l'infrastructure comprenant un plan organisationnel, un gestionnaire de programme et une équipe affectée au projet, des ressources humaines et physiques disponibles (p.ex., l'entreposage, la sécurité), le recensement des capacités qui ne sont pas mises en place à l'heure actuelle et le plan visant à les acquérir, et des stratégies de résolution de problèmes et de transition.
(Maximum : 200 points / Minimum : 140 points)

B) L'expérience et les compétences (Maximum : 300 points / Minimum : 210 points)

L'offrant doit décrire de façon détaillée son expérience et ses compétences qui seront évaluées et notées conformément aux critères cotés suivants :

1.1 L'affectation d'un gestionnaire de projet au programme de prix instantanés comprenant un curriculum vitae détaillé faisant état de son expérience et de son niveau de responsabilité à titre de gestionnaire de projets semblables et du nombre de projets gérés; au moins deux (2) années d'expérience sont requises.
(Maximum : 100 points / Minimum : 70 points)

1.2 L'affectation des membres de l'équipe, accompagnée de curriculum vitae faisant état de leur expérience dans des projets semblables, de leur niveau de responsabilité et du nombre de projets auxquels ils ont participé.
(Maximum : 100 points / Minimum : 70 points)

1.3 Le recensement de deux (2) projets de nature similaire au présent besoin, effectués au cours des trois (3) dernières années, indiquant leur valeur monétaire totale, la complexité, la durée, la liste de tâches et les responsabilités du personnel, les problèmes rencontrés et leur résolution, et d'indiquer si ces projets comportaient une composante Web.
(Maximum : 100 points / Minimum : 70 points)

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-14AWRD/A

Amd. No. - N° de la modif.

006

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs620

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-14AWRD

File No. - N° du dossier

hs620E60HS-14AWRD

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

C) La gestion et la communication des données (Maximum : 150 points / Minimum : 105 points)

L'offrant doit décrire en détail ses capacités techniques à l'égard du logiciel de base de données qui sera utilisé pour le programme de prix instantanés, ainsi que ses rapports d'étape et de suivi, lesquels seront évalués et notés conformément aux critères cotés suivants :

1.1 Une description du logiciel de base de données utilisé, y compris les procédures de gestion du programme, les éléments conçus spécialement pour les clients, son accessibilité par les clients, les lignes d'aides, le site sécurisé, etc.

(Maximum : 75 points / Minimum : 52,5 points)

1.2 Une description du format des rapports d'étape et de suivi, y compris leur accessibilité par les clients et les méthodes de distribution aux clients (c.-à-d. électroniquement ou manuellement); il est nécessaire de fournir un (1) exemple du rapport d'étape et un (1) exemple du rapport de suivi.

(Maximum : 75 points / Minimum : 52,5 points)